

---

---

**Codes pour la représentation des noms  
de langues —**

Partie 3:  
**Code alpha-3 pour un traitement  
exhaustif des langues**

iTeh STANDARD PREVIEW

*Codes for the representation of names of languages —*

(standards.iteh.ai)

*Part 3: Alpha-3 code for comprehensive coverage of languages*

ISO 639-3:2007

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/385f0b35-ccb8-4350-83d5-b7f56d58645c/iso-639-3-2007>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 639-3:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/385f0b35-ccb8-4350-83d5-b7f56d58645c/iso-639-3-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/385f0b35-ccb8-4350-83d5-b7f56d58645c/iso-639-3-2007>

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction .....	v
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	1
4 <b>Code de langue à trois lettres</b> .....	3
4.1 <b>Forme des indicatifs de langue</b> .....	3
4.2 <b>Dénotation des indicatifs de langue</b> .....	3
4.3 <b>Documentation de la dénotation prévue des indicatifs</b> .....	6
4.4 <b>Relation entre l'ISO 639-2 et l'ISO 639-3</b> .....	7
4.5 <b>Agences d'enregistrement et maintenance du code</b> .....	8
4.6 <b>Utilisation des indicatifs de langue</b> .....	9
4.7 <b>Systèmes d'écriture et régions</b> .....	9
5 <b>Tableaux des codes de langue</b> .....	10
<b>Annexe A (normative) Procédures concernant l'Agence d'enregistrement et le Comité consultatif pour les Agences d'enregistrement de l'ISO 639</b> .....	11
<b>Bibliographie</b> .....	14

[ISO 639-3:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/385f0b35-ccb8-4350-83d5-b7f56d58645c/iso-639-3-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/385f0b35-ccb8-4350-83d5-b7f56d58645c/iso-639-3-2007>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 639-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 37, *Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu*, sous-comité SC 2, *Méthodes de travail terminographiques et lexicographiques*.

L'ISO 639 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Codes pour la représentation des noms de langues*:

- *Partie 1: Code alpha-2*
- *Partie 2: Code alpha-3*
- *Partie 3: Code alpha-3 pour un traitement exhaustif des langues*

Les parties suivantes sont en cours d'élaboration:

- *Partie 4: Guide d'implémentation et principes généraux des codes de langue*
- *Partie 5: Code alpha-3 pour les familles de langues et groupes de langues*
- *Partie 6: Représentation alpha-4 pour un traitement exhaustif de la variation linguistique*

## Introduction

L'ISO 639 fournit trois codes de langue pour représenter les noms de langue, l'un qui est un code alphabétique à deux lettres (ISO 639-1) et les deux autres qui sont des codes alphabétiques à trois lettres (ISO 639-2 et ISO 639-3). L'ISO 639-1 a été conçue principalement pour être utilisée en terminologie, lexicographie et linguistique. L'ISO 639-2 a été conçue principalement pour être utilisée en terminologie et bibliographie. Elle reprend toutes les langues contenues dans l'ISO 639-1 ainsi que toutes les autres langues et tous les groupes de langues utilisés par ces applications. L'ISO 639-3 a été conçue pour fournir un ensemble exhaustif d'indicatifs de langue utilisés dans une gamme d'applications plus large, comprenant la linguistique, la lexicographie et l'internationalisation des systèmes d'informations. Elle vise à représenter toutes les langues connues.

Les codes alphabétiques à trois lettres de l'ISO 639-2 et de l'ISO 639-3 sont complémentaires et compatibles. Les deux codes ont été conçus pour des besoins différents. L'ensemble de langues individuelles traitées dans l'ISO 639-2 est un sous-ensemble de celles traitées dans l'ISO 639-3. Les codes diffèrent en ce que l'ISO 639-2 comprend des codets représentant un certain nombre de langues individuelles et également des groupes de langues, alors que l'ISO 639-3 comprend des codets pour toutes les langues individuelles connues mais pas pour des groupes de langues. Globalement, l'ensemble de langues individuelles traitées dans l'ISO 639-3 est beaucoup plus vaste que l'ensemble de langues individuelles traitées dans l'ISO 639-2.

Les langues traitées dans l'ISO 639-1 sont un sous-ensemble des langues traitées dans l'ISO 639-2; à chaque codet du code de langue à deux lettres correspond un codet du code de langue dans l'ISO 639-2, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. De même, les codets autres que les groupes traités dans l'ISO 639-2 sont un sous-ensemble de ceux traités dans l'ISO 639-3; chaque codet non collectif énuméré dans l'ISO 639-2 est inclus dans l'ISO 639-3, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. La dénotation représentée par des indicatifs alpha-3 inclus à la fois dans l'ISO 639-2 et dans l'ISO 639-3 est la même dans chaque partie et la dénotation représentée par des indicatifs alpha-2 inclus dans l'ISO 639-1 est la même que celle représentée par les indicatifs alpha-3 correspondants dans l'ISO 639-2 et dans l'ISO 639-3.

Tous les trois codes de langue doivent être considérés comme des listes ouvertes.

Le grand nombre de langues dans l'inventaire initial de l'ISO 639-3 outre celles déjà incluses dans l'ISO 639-2 a été tiré de *Ethnologue*<sup>[1]</sup>, avec l'addition de langues anciennes, historiques ou artificielles tirées de *Linguist List*<sup>[2]</sup>, [3].

La présente partie de l'ISO 639 inclut également des principes directeurs pour la création de codets de langue et leur utilisation dans un certain nombre d'applications.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 639-3:2007

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/385f0b35-ccb8-4350-83d5-b7f56d58645c/iso-639-3-2007>

# Codes pour la représentation des noms de langues —

## Partie 3:

## Code alpha-3 pour un traitement exhaustif des langues

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 639 fournit un code, publié par l'Agence d'enregistrement de l'ISO 639-3, composé de codets de langue formés avec des indicatifs de langue à trois lettres pour la représentation des langues. Les indicatifs de langue de la présente partie de l'ISO 639 ont été conçus pour être utilisés dans une large gamme d'applications, en particulier dans les systèmes informatiques, lorsqu'il y a un besoin potentiel de prise en charge du grand nombre de langues dont l'existence est connue. Alors que l'ISO 639-1 et l'ISO 639-2 se focalisent sur les grandes langues du monde les plus fréquemment représentées dans le corpus de la littérature mondiale, la présente partie de l'ISO 639 vise à fournir une énumération de langues la plus complète possible, y compris les langues vivantes, les langues mortes, les langues anciennes et les langues construites artificiellement, qu'elles soient majeures ou mineures, écrites ou orales. Par conséquent, la présente partie de l'ISO 639 traite d'un très grand nombre de langues moins connues. Les langages créés pour être exclusivement utilisés dans des machines, comme les langages de programmation, ainsi que les langues reconstituées ne sont pas inclus dans le présent code.

La connaissance des langues du monde à un moment donné n'est jamais complète ou parfaite. Des indicatifs de langue additionnels peuvent être créés lorsqu'il devient apparent qu'une variété linguistique jugée distincte d'autres langues existe, conformément aux définitions indiquées dans l'Article 3 et à leur élaboration indiquée dans l'Article 4. En outre, la dénotation d'indicatifs existants peut être révisée ou les indicatifs peuvent devenir obsolètes lorsqu'il est évident qu'ils ne reflètent pas de façon précise les distinctions linguistiques réelles. En cas de modifications, on fera montre d'un grand soin afin de réduire les effets défavorables sur les usages existants de leur mise en œuvre.

### 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3166-1, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes de pays*

ISO 15924, *Information et documentation — Codes pour la représentation des noms d'écritures*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

#### 3.1

##### **code**

ensemble de données transformées ou représentées sous différentes formes, selon un jeu de règles préétablies

### 3.2

#### **codet**

entrée individuelle d'un tableau de codes

### 3.3

#### **indicatif de langue**

symbole qui identifie de façon unique une langue particulière

NOTE 1 Dans le code de langue décrit dans la présente partie de l'ISO 639, chaque indicatif de langue est composé de trois lettres.

NOTE 2 Dans la présente partie de l'ISO 639, chaque indicatif de langue représente les divers noms de langue utilisés pour désigner une langue particulière.

### 3.4

#### **nom**

#### **nom de référence**

#### **appellation**

expression linguistique utilisée pour désigner un concept unique

NOTE 1 Dans la présente partie de l'ISO 639, un nom de langue est utilisé pour désigner le concept d'une langue particulière.

NOTE 2 Dans la présente partie de l'ISO 639, les noms utilisés pour désigner une langue peuvent être des expressions issues d'une ou plusieurs langues sources spécifiées, telles que l'anglais ou le français. Toutefois, il n'est pas garanti qu'un jeu complet de noms issus d'une langue particulière quelconque sera fourni ou que la langue source pour un nom quelconque sera indiquée.

NOTE 3 Dans le tableau de codes initial de cette partie de l'ISO 639, les noms utilisés pour de nombreuses langues proviennent de l'*Ethnologue*<sup>[1]</sup>. Dans les futures révisions de la présente partie de l'ISO 639, il se peut que ces noms changent.

NOTE 4 Dans la présente partie de l'ISO 639, un nom de langue est considéré normatif pour autant qu'il désigne une langue particulière. La forme réelle d'un nom n'est pas immuable.

NOTE 5 Dans la présente partie de l'ISO 639, les noms de référence peuvent inclure des informations entre parenthèses non utilisées de façon habituelle pour désigner une langue donnée, afin de faire la différence entre des langues distinctes portant le même nom (voir 4.3).

### 3.5

#### **codet de langue**

**codet** (3.2) dans un tableau de codes de langue

NOTE Dans le tableau de codes de langue publié par l'Agence d'enregistrement de l'ISO 639-3 (voir 4.5), chaque codet de langue consiste en un indicatif de langue et en un ou plusieurs noms de langue.

### 3.6

#### **domaine d'application**

attribut d'un **codet de langue** (3.5) qui appartient à l'étendue des variétés de langue auxquelles il correspond, et à la nature de la relation entre ce codet de langue et d'autres codets de langue

NOTE Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 639, les codets de langue ont l'un des quatre domaines d'application suivants: langue individuelle, macro-langue, groupe ou spécial (voir 4.2).

### 3.7

#### **codet de langue individuelle**

**codet de langue** (3.5) avec un **domaine d'application** (3.6) représentant une langue individuelle

NOTE La langue représentée par un codet de langue individuelle est considérée comme distincte des langues représentées par tout autre codet de langue individuelle; par conséquent, il n'y a aucun recouvrement entre des codets différents de code de langue individuelle. On trouvera en 4.2.2 une explication plus détaillée de la notion de *langue individuelle*.



**3.8****codet de macro-langue**

**codet de langue** (3.5) avec un **domaine d'application** (3.6) représentant plusieurs langues individuelles étroitement apparentées qui sont jugées comme étant une seule langue dans un certain nombre de contextes d'usage

NOTE Chaque codet de macro-langue a une correspondance normative avec les codets de langue individuelle représentant les langues individuelles englobées dans la macro-langue. Cette correspondance normative entre codets de macro-langue et codets de langue individuelle est documentée dans les tableaux de code inclus dans la présente partie de l'ISO 639. On trouvera en 4.2.3 une explication plus détaillée de la notion de *macro-langue*.

**3.9****codet de langue collective**

codet de langue avec un **domaine d'application** (3.6) représentant un groupe de langues individuelles qui ne sont pas jugées comme étant une seule langue quel que soit le contexte d'usage

NOTE Le code de langue donné dans la présente partie de l'ISO 639 n'inclut pas les codets de langue collective.

**4 Code de langue à trois lettres****4.1 Forme des indicatifs de langue**

Les indicatifs de langue sont composés d'une séquence de trois lettres prises chacune parmi les 26 lettres minuscules de l'alphabet latin: a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, w, x, y, z, à l'exclusion de tout signe diacritique et de tout caractère modifié.

Les indicatifs de langue n'ont pas été conçus pour tenir lieu d'abréviation du nom de la langue mais pour servir de symbole afin d'identifier de manière unique une langue donnée. Avec les milliers de langues, dont plusieurs paires ont des noms similaires, il n'est pas possible de fournir des indicatifs qui ressemblent au nom de la langue dans chaque cas. Dans de nombreux cas, les indicatifs de langue ont une certaine ressemblance avec le nom de la langue mais cela n'est pas garanti. De nombreuses langues ont des noms en variante utilisés par différentes communautés intérieures ou extérieures. Dans ces cas, la forme de l'indicatif de langue n'implique pas qu'un nom ressemblant à l'indicatif de langue soit considéré comme ayant la préférence.

Afin d'assurer la continuité et la stabilité du code, l'indicatif d'une langue donnée ne doit pas être modifié, même si les noms énumérés en rapport avec un indicatif peuvent changer. À l'occasion, pour des raisons impérieuses, un codet peut devenir obsolète. Dans ce cas, l'indicatif pour ce codet ne doit pas être réattribué. (Voir 4.5.2 pour plus d'informations sur la maintenance du code.)

Lorsque l'on adapte la présente partie de l'ISO 639 à des langues qui utilisent d'autres systèmes d'écriture que le système latin (par exemple le cyrillique), les indicatifs de langue doivent être créés à l'aide de l'alphabet latin selon les principes de la présente partie de l'ISO 639.

**4.2 Dénotation des indicatifs de langue****4.2.1 Généralités**

Un indicatif de langue représente un ou plusieurs noms de langue, désignant chacun la même langue. Les objets ultimes de l'identification sont les langues elles-mêmes; les noms de langue sont des moyens formels par lesquels sont désignées les langues dénommées par les indicatifs de langue.

Chaque langue correspond à une certaine plage de variation de l'expression linguistique. Dans la présente partie de l'ISO 639, il est donc présumé que les indicatifs de langues désignent généralement une certaine plage de variétés de langues. La plage de variétés qui sont désignées peut avoir trois domaines d'application différents: langue individuelle, macro-langue ou groupe.

L'ISO 639 inclut des indicatifs pour certaines catégories à but spécifique, telles que «langue non déterminée», qui ne dénotent pas directement une plage de variétés de langues. Dans la présente partie de l'ISO 639, ils sont traités comme ayant un domaine d'application «spécial». Ainsi, toute entrée dans la présente partie de l'ISO 639 est considérée comme ayant un domaine d'application parmi les quatre suivantes: langue individuelle, macro-langue, groupe, ou spécial.

Les langues représentées dans ISO 639 peuvent être de divers types: langues vivantes, langues anciennes, langues construites artificiellement, etc.

La présente partie de l'ISO 639 fournit des indicatifs pour des langues avec différents types et domaines d'application. Les paragraphes 4.2.2 à 4.2.10 fournissent une explication plus détaillée de l'attribution des indicatifs dans la présente partie de l'ISO 639 pour les différents domaines d'application ou pour différents types de langues.

#### 4.2.2 Langue individuelle

Dans la présente partie de l'ISO 639, la plupart des indicatifs sont supposés désigner des langues individuelles distinctes. En outre, un but de la présente partie de l'ISO 639 est de fournir un indicatif pour chaque langue humaine distincte qui a été documentée, qu'il s'agisse d'une langue vivante ou morte, d'une langue principalement parlée, écrite ou d'une langue de signes.

Il n'existe pas une définition unique de «langue» qui soit acceptée de tous et qui convienne à tous les besoins. Par conséquent, il peut y avoir désaccord, même entre locuteurs ou entre experts linguistiques, sur la question de savoir si deux variétés représentent des dialectes d'une même langue ou deux langues distinctes. Pour la présente partie de l'ISO 639, les jugements pour savoir si deux variétés sont considérées comme étant la même langue ou des langues différentes sont basés sur un nombre de facteurs, notamment la similarité linguistique, l'intelligibilité, une littérature commune, les points de vue des locuteurs sur la relation entre langue et identité, et bien d'autres facteurs. Les critères fondamentaux suivants sont suivis:

- Deux variétés liées sont normalement considérées comme étant des variétés de la même langue si les personnes parlant chaque variété ont une compréhension spontanée de l'autre variété (c'est-à-dire qu'elles peuvent la comprendre en s'appuyant sur la connaissance de leur propre variété sans avoir besoin d'apprendre l'autre variété) à un niveau fonctionnel.
- Lorsque l'intelligibilité orale entre variétés est marginale, l'existence d'une littérature commune ou d'une identité ethnolinguistique commune avec une variante centrale comprise par ces deux variétés peut être un indicateur fort qu'il conviendrait néanmoins de les considérer comme des variétés de la même langue.
- Lorsqu'une intelligibilité suffisante existe entre les variétés de manière à permettre la communication, l'existence d'identités ethnolinguistiques distinctes bien établies peut être un indicateur fort qu'il conviendrait néanmoins de les considérer comme étant des langues différentes.

Un certain nombre de distinctions faites sur cette base peuvent ne pas être considérées comme appropriées par un certain nombre d'usagers ou pour certaines applications. Toutefois, ces critères fondamentaux sont considérés s'adapter le mieux à la gamme visée d'applications (voir 4.6).

#### 4.2.3 Macro-langue

Les autres parties de l'ISO 639 incluent des indicatifs appelés «indicatifs de langue individuelle» qui correspondent, dans une relation de un à plusieurs, à des indicatifs de langue individuelle de la présente partie de l'ISO 639. Par exemple, la présente partie de l'ISO 639 contient plus de 30 indicatifs appelés identificateurs de langue individuelle pour des variétés distinctes de l'arabe, alors que l'ISO 639-1 et l'ISO 639-2 ne contiennent chacune respectivement qu'un seul indicatif pour l'arabe, «ar» et «ara», qui sont appelés «indicatifs de langue individuelle» dans ces parties de l'ISO 639. On admet ici que les identificateurs uniques pour l'arabe dans l'ISO 639-1 et l'ISO 639-2 correspondent aux différents indicatifs collectivement désignés pour les variétés de l'arabe dans la présente partie de l'ISO 639.

Dans cet exemple, il peut sembler qu'il conviendrait d'appeler «indicatifs de langue collective» les identificateurs uniques de l'ISO 639-1 et de l'ISO 639-2. Cela n'est toutefois pas l'hypothèse admise ici. Dans

diverses parties du monde, il existe des groupes de variétés de langues intimement apparentées qui, sur la base des critères exposés en 4.2.2, peuvent être considérés comme étant des langues individuelles, alors que, dans certains contextes d'utilisation, on n'aura besoin que d'une seule identité de langue pour l'ensemble de ces langues. Les situations types où ce besoin peut apparaître comprennent les cas suivants:

- Il existe une variété qui est plus développée et qui tend à être utilisée pour une communication plus large par les locuteurs de diverses langues étroitement apparentées; par conséquent, il est perçu une identité linguistique commune à travers ces langues. Par exemple, il existe plusieurs langues distinctes pour l'arabe parlé mais l'arabe standard est utilisé d'une manière générale dans les affaires et dans les médias à travers toutes ces communautés et représente également un aspect important de l'unité ethno-religieuse partagée. Par conséquent, il existe une identité linguistique commune perçue.
- Il existe une forme écrite commune qui est utilisée pour plusieurs langues étroitement apparentées. Par exemple, plusieurs langues chinoises partagent la même forme écrite.
- Il existe une situation sociolinguistique transitoire dans laquelle des sous-communautés d'une même communauté linguistique divergent, créant la nécessité, pour un certain nombre de besoins, de reconnaître des langues distinctes alors que, pour d'autres besoins, une identité commune unique reste valide. Par exemple, dans un certain nombre de contextes, il est nécessaire de faire la distinction entre les langues bosniaque, croate et serbe alors que dans d'autres contextes ces distinctions ne sont pas discernables en termes de ressources linguistiques utilisées.

Lorsqu'il existe de telles situations, la présente partie de l'ISO 639 considère un indicatif pour l'unique identité linguistique commune comme étant un indicatif de macro-langue.

Les macro-langues se distinguent des groupes de langues en ce que les langues individuelles qui correspondent à une macro-langue doivent être très étroitement apparentées et qu'il doit exister un certain domaine où seule une identité linguistique unique est reconnue.

#### 4.2.4 Dialectes

ISO 639-3:2007

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/385f0b35-ccb8-4350-83d5-17621a011233-iso-639-3>

Les variétés linguistiques désignées par chacun des indicatifs dans la présente partie de l'ISO 639 sont supposées être des langues distinctes et non des dialectes d'une langue même si, pour un certain nombre de besoins, certains usagers peuvent considérer une variété énumérée dans la présente partie de l'ISO 639 comme étant un «dialecte» plutôt qu'une «langue» (voir 4.2.2 et 4.2.3). Dans la présente partie de l'ISO 639, le terme *dialecte* désigne n'importe quelle sous-variété d'une langue qui pourrait être basée sur la région géographique, l'âge, le sexe, la classe sociale, la période de temps ou un facteur similaire.

Les dialectes d'une langue sont inclus dans la dénotation représentée par l'indicatif pour cette langue en question. Ainsi, chaque indicatif de langue représente la gamme complète de toutes les variétés parlées ou écrites de la langue en question, y compris toute forme normalisée.

Pour des applications nécessitant d'identifier les dialectes, une norme séparée pourra être élaborée qui fournira des indicatifs de dialectes ou qui combinera des indicatifs issus de la présente partie ou des autres parties de l'ISO 639 avec d'autres qualificatifs d'identification distinctifs. Voir 4.7 pour plus de détails.

#### 4.2.5 Codet de langue collective

Alors que l'ISO 639-2 inclut des indicatifs pour les groupes de langues et utilise également des indicatifs à trois lettres, la présente partie de l'ISO 639 fournit des indicatifs seulement pour les langues individuelles et les macro-langues.

#### 4.2.6 Codets spéciaux de langue

L'ISO 639 inclut des indicatifs pour certains concepts particuliers, tels que «langue indéterminée». À la différence des codets ayant d'autres domaines d'application, ces codets ne dénotent pas directement une plage de variétés de langues, mais sont fournis pour répondre à divers besoins spécifiques dans les applications.